



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020

À une séance ordinaire tenue le 10 août 2020, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

M. André Sévigny, conseiller n° 5 : absent

La directrice générale atteste que plus de 3 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du Règlement no 880-2020 modifiant le Règlement de zonage
- b. Adoption du Règlement no 884-2020 modifiant le Règlement de zonage
- c. Adoption du 1^{er} projet de règlement no 888-2020 modifiant le Règlement de zonage
- d. Adoption du 1^{er} projet de règlement no 889-2020 modifiant le Règlement de zonage
- e. PIIA patrimoine – acceptation de trois demandes de permis
- f. CPTAQ – 597, rang Bois-Joly
- g. Démolition d'un immeuble de même que les nuisances et insalubrité constatées au 26, rue Dufresne

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. ...

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Vente du camion-citerne

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Adoption du Règlement no 887-2020 modifiant le Règlement no 769-2016 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Dépôt d'une demande d'aide financière au MCC



12. ADMINISTRATION

- a. Cession du lot 6 358 914 à la commission scolaire des Navigateurs pour l'agrandissement de l'école des Sentiers
- b. Services juridiques pour l'année 2021
- c. **Point d'information** : dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement 886-2020

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18273-08-2020
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 août 2020 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18274-08-2020
point no 6

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Juillet	
Bernard Ouellet	5 593.86 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 864.62 \$
Jonathan Moreau	1 864.62 \$
André Sévigny	1 864.62 \$
Julie Rousseau	1 864.62 \$
Alexandre D'Amour	1 864.62 \$
Daniel Laflamme	1 864.62 \$
Martine Couture	9 906.37 \$
Cathy Bergeron	7 720.05 \$
Martin Miller	6 081.42 \$
Renault Lepage	9 257.67 \$
Dany Lamontagne	8 212.02 \$
Membres du conseil et cadres :	57 959.11 \$
Employés de voirie et bureau :	83 899.01 \$
Service de sécurité incendie :	33 563.28 \$
Brigadières et bibliothèque :	7 367.06 \$
Personnel de la SAAQ :	13 564.98 \$
Employés centre Multifonctionnel :	15 534.86 \$
Camp de jour et soccer :	81 949.94 \$
Total des salaires bruts payés pour juillet 2020 :	293 838.24 \$



Comptes payés - Juillet		
Me Émile Brassard en fidéicommiss	Ajustement terrains pour les puits 11 et 12	326.92 \$
Clôture G.P. inc.	Attaches pour patinoires	114.98 \$
Gestion Carl et Charles inc.	Aide financière 2020	800.00 \$
Sylvain Laliberté	Remb. du dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Émy Aubin-Roy	Arbitre soccer	142.50 \$
Béatrice Moreau	Arbitre soccer	52.50 \$
Benjamin Caron	Arbitre soccer	105.00 \$
Dérick Bisson	Arbitre soccer	82.50 \$
Floralie D'Auteuil	Arbitre soccer	82.50 \$
Florence Cloutier	Arbitre soccer	30.00 \$
Henri Moreau	Arbitre soccer	67.50 \$
Jade-Isis Laroche	Arbitre soccer	82.50 \$
Jérémy Mercier	Arbitre soccer	67.50 \$
Loïk Noël	Arbitre soccer	142.50 \$
Marguerite Lesage	Arbitre soccer	142.50 \$
Nathan Mercier	Arbitre soccer	67.50 \$
Olivier Côté	Arbitre soccer	82.50 \$
Raphaël Caron	Arbitre soccer	105.00 \$
Samuel Lefebvre	Arbitre soccer	280.00 \$
La Magie de la Sucrierie	Barbe à papa pour activité camp de jour	726.32 \$
Dany Lamontagne	Carte prépayée pour petite caisse et renflouement carte	1 523.09 \$
SAGE inc.	Assurances collectives - juillet	8 920.53 \$
Logan Hamel	Arbitre soccer	20.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	21 921.65 \$
Bell Mobilité inc.	Modem station de pompage	220.13 \$
Énergir	Chauffage caserne	18.67 \$
Hydro-Québec	Électricité	32 891.69 \$
Télus Québec	Fibre optique	776.08 \$
Vidéotron	Cellulaires	224.43 \$
Vidéotron	Téléphone au centre Multifonctionnel	58.04 \$
Produits Suncor s.e.n.c.	Essence - juillet	4 182.41 \$
Télus Mobilité	Tablettes pour le service des incendies	18.31 \$
Vidéotron	Cellulaires	1 039.12 \$
Total des comptes payés pour le mois de juillet 2020 :		75 514.87 \$

Comptes à payer - Juillet		
Acklands Grainger inc.	Déshumidificateur	2 380.64 \$
Alimentation Beauchesne	Pour service incendie alerte AMBER	67.73 \$
Animation Katag	Animation du 30 juin	1 025.94 \$
Aréo-Feu	Gants	907.74 \$
Astus inc.	Frais de communication GPS	793.32 \$
Atelier Genytech	Batteries	238.39 \$
Autobus Auger inc.	Transport pour sorties camp de jour	1 149.76 \$
Banlieue Ford inc.	Bouchon	7.73 \$
Batteries Expert Lévis	2 batteries	196.52 \$
Stéphane Beaudoin	Transport de niveleuse	1 083.64 \$
Béton Laurier inc.	Location, soudure, travaux, coffre, béton...	11 911.33 \$
Bi-Sports	Plaque, chandails, dossards et ballons	814.02 \$
Boivin & Gauvin inc.	Bottes	649.61 \$
Bonair	Main d'œuvre climatisation à Place Francoeur	550.68 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Boulet Dépôt inc.	Tourbe	108.69 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Boulons et écrous pour débroussailleuse	20.41 \$
Brassard Buro inc.	Papeterie et imprimante	958.21 \$
Bureau en gros	Projecteur	1 208.15 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Pièces pour tracteur	433.13 \$
Canac	Manchon, adaptateurs et bagues	63.47 \$
Carquest Laurier-Station	Entretien de véhicules, huile, batteries, etc.	742.84 \$
Cartouches Escompte inc.	Cartouches pour imprimante	148.16 \$
Centre de services partagés du Québec	Normes d'ouvrages routiers	71.35 \$
Certified Laboratories	Calcium	3 890.41 \$
Chapiteau Rive-Sud inc.	Location de chapiteau	7 818.30 \$
Citron Hygiène LP	Service gestion parasitaire	392.95 \$
Clôture G.P. inc.	Réparation de clôtures	3 936.74 \$
Code 4 Fire & Rescue inc.	Entretien annuel des outils de désincarcération	914.05 \$
Les commerçants de la Chaudière	Frais de transport	50.04 \$
Seao - Constructo	Agrandissement caserne et réfection salle com.	2 553.95 \$
Construction Lemay inc.	Paiement no 3 - piste multifonctionnelle rue Moreau	15 336.93 \$
Crackpot café	Activité pour le camp de jour	3 057.77 \$
Cuisiconcept	Changement du comptoir de cuisine de la salle com.	2 242.01 \$
CWA	Vérification et installation débitmètre, nettoyage, etc.	23 753.24 \$
Daikin Applied Canada inc.	Entretien périodique du système de ventilation	941.65 \$
Délivro	Transports divers	1 352.23 \$
Deschenes & fils ltée	Fils pour compteur, scellent à tuyau et pinceau	1 121.11 \$
Distribution Sports-Loisirs G.P.	Peinture à ligne, poussière de marbre et plaque	1 787.80 \$
Éco Verdure	Entretien des terrains de soccer et baseball	1 776.50 \$
École Nationale des pompiers	Cotisation gestionnaire de formation	1 187.69 \$
EIRS Alarme	3 mois de réception des alarmes au garage municipal	56.92 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Pavage 2020	31 090.36 \$
Équipro	Location d'un marteau démolition et d'une terrière hydraulique	298.94 \$
Eurofins Environnement	Analyses d'eau potable	3 379.70 \$
Exca-Vac Construction	Excavation des boîtes de vanne et de service	2 589.82 \$
Excavations Tourigny inc.	Versement #2 puits 11-2018 et 12-2018	349 788.23 \$
FNX-INNOV inc.	Réfection de la salle communautaire	8 968.05 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutation	530.00 \$
François Crépeau	Prestation de scène pour le camp de jour	741.59 \$
Garage G. Rousseau & fils	Pose de pneus sur le Colorado	35.61 \$
Gestion Servi-Plus	Ménage et ouverture/fermeture des portes au loisir	3 808.55 \$
Mariane Giguère	Remboursement achats pour camp de jour	295.30 \$
Groupe Casa	Établissement de la valeur marchande 26, rue Dufresne	1 006.03 \$
Groupe Ferti	Vaporisation sur le terrain de l'hôtel de ville	56.05 \$
Louis-Marie Houde	Remboursement loisirs	50.00 \$
Impressions Multi-Images	Sérigraphie pour vêtement	1 322.63 \$
Javel Bois-Franc inc.	Hypochlorite	945.67 \$
Jeux gonflables de la Capital	Jeux gonflables pour le camp de jour	1 953.15 \$
Kone inc.	Assistance pour détecteur d'alarme incendie	163.00 \$
L. Delisle 2014 inc.	Travaux ponceau rue des Cèdres et puits Courcy	6 708.81 \$
Dany Lamontagne	Remboursement de divers achats	1 076.67 \$
Magasin Latulippe	Vêtements pour Renault	181.52 \$
Laurentide Re/Source inc.	Collecte d'organique	175.34 \$
Lawson Products inc.	Pièces et accessoires	1 859.03 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres pour la bibliothèque	2 244.09 \$
Librairie Chouinard	Livres pour la bibliothèque	444.35 \$
Location Demers et Dubois	Collecte des gros rebuts	1 264.73 \$
Marché Veilleux	Achat pour le camp de jour	577.38 \$
Marius Garon inc.	Pièces	133.08 \$
Ève Martineau	Remboursement activités loisirs	162.00 \$
Média Transcontinental	Apollinairois de juin et juillet dans Publi-Sac	443.72 \$
Mercier Expert inc.	Bobines	165.39 \$
Messer Lévis	Produits chimiques	149.09 \$



Morency Société d'avocats	Dossiers cour municipale	505.09 \$
M.R.C. de Lotbinière	Barils récupérateurs d'eau de pluie	2 250.00 \$
Municipalité de Saint-Antoine	Entraide pour 2 incendies	490.80 \$
MX Terre-Rouge enr.	Sortie terrain de jeux	1 512.00 \$
Nordik Sports	Pièces et réparation de la scie à béton	861.41 \$
Normand Côté, électricien	Divers travaux d'électricité	2 244.73 \$
Novicom Technologies inc.	Replacer antenne, réparer panneau de contrôle et frais mensuels	2 377.69 \$
Orizon Mobile	Frais mensuels et temps d'antenne	482.90 \$
P.E. Fraser	Pièce pour porte à levier	59.62 \$
Patriarche	Isolation de la toiture de la salle communautaire	3 133.07 \$
Paysagiste 2000 inc.	Nettoyage de fossés	18 117.48 \$
Peinture Lignes Plus enr.	Repeindre lignes de stationnement et lignes terrains soccer	9 525.22 \$
Pièce d'auto Alain Côté	Pièces	608.16 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	1 174.76 \$
POGZ	Hébergement du site internet	551.88 \$
Premier Québec inc.	Batteries	244.29 \$
Produits Capital	Assainissement pour mains, produits d'entretien, papier hygiénique	840.00 \$
Protection incendie Viking inc.	Inspection annuelle, rapport, changer des manomètres...	2 477.51 \$
Québec Linge	Location de tapis	56.53 \$
Réal Huot inc.	Ponceaux, adapteurs, pièces, boîte de vanne	20 062.27 \$
Regulvar	Contrat d'entretien	1 146.88 \$
Rehausse ton look	Coudre écussons pour le service des incendies	82.79 \$
R.M. Leduc & cie	Pellicule adhésive	2 635.12 \$
Roulement Techno inc.	Bec verseur	53.05 \$
Savaria	Terre à baseball	700.20 \$
Serrurier Rive-Sud Lévis inc.	Clés	20.36 \$
Sintra inc.	Pierre concassée	16 610.77 \$
Sinto inc.	Graisse et lingettes	384.26 \$
Spraying Systems co.	Pistolets pour tamis	664.32 \$
Studio de danse hypnose	Activités terrain de jeux	1 345.26 \$
Therrien Couture Jolicoeur	Négociations convention collective	16 835.74 \$
Les Toros de Lotbinière	Inscription baseball Toros	6 230.00 \$
Veolia Water Technologies	Produits de traitement	1 176.19 \$
WSP Canada	Diagnostic rivière Aulneuse et agrandis. de la caserne	5 162.38 \$
Wurth Canada	Rubans, mèches et lubrifiant	579.47 \$
Total des comptes à payer pour le mois de juillet 2020 :		641 511.83 \$

18275-08-2020
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 880-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification règlementaire afin de permettre la réalisation d'un projet intégré de deux habitations multifamiliales de 6 logements dans la zone 164R;

ATTENDU QUE dans la zone 164R, il ne reste que deux emplacements pouvant recevoir des immeubles à 6 logements conformes aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis public pour la tenue d'une consultation écrite de ce règlement a été publié du 16 au 30 juin 2020 inclusivement, en conformité avec l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juillet 2020 par Alexandre D'Amour, conseiller numéro 6;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 880-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18276-08-2020
point no 7b

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 884-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification règlementaire afin de permettre la construction de nouveaux modèles de maisons plus spacieuses, qui répondent mieux aux besoins des acheteurs, soient ceux des nouvelles familles;

ATTENDU QUE sur tout le territoire de la municipalité, la marge de recul arrière minimale pour une résidence unifamiliale isolée est de 8 mètres;

ATTENDU QU'un avis public pour la tenue d'une consultation écrite de ce règlement a été publié du 16 au 30 juin 2020 inclusivement, en conformité avec l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juillet 2020 par Jonathan Moreau, conseiller numéro 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à la majorité

La conseillère no 4, Julie Rousseau et le conseiller no 1, Daniel Laflamme, votent contre cette résolution.

qu'un règlement portant le no 884-2020 soit adopté.

Adopté à la majorité.

18277-08-2020
point no 7c

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 888-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'une demande de modification règlementaire a été déposée afin de régulariser un usage complémentaire à l'usage résidentiel, soit un travail à domicile relié à l'art, dont une partie des activités s'effectue dans le bâtiment complémentaire annexé à la résidence;

ATTENDU QUE selon la réglementation actuelle, le bâtiment complémentaire ou accessoire à l'usage résidentiel peut être utilisé uniquement pour l'entreposage complémentaire et non pour l'exercice du travail à domicile;



ATTENDU QUE cette activité artisanale s'effectue sur une propriété de 3195.8 m² à l'extérieur du périmètre urbain;

ATTENDU QUE plusieurs lettres d'appui favorables de la part du voisinage ont été jointes à la demande;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 888-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18278-08-2020
point no 7d

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 889-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'une demande de modification réglementaire a été déposée pour rendre conforme un usage de vente au détail de nourriture et de produits en vrac, type de commerce qui répond à un besoin exprimé par une partie de la population;

ATTENDU QU'une école primaire a récemment été construite à proximité du terrain faisant l'objet de la demande;

ATTENDU QU'un bâtiment commercial est construit depuis 1994 sur le lot 3 383 944, soit au 346, route 273 dans la zone 163C et qu'un usage commercial a toujours été exercé sur ce terrain;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 113, alinéa 2, paragraphe 4.1) permet le contingentement des usages;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 881-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18279-08-2020
point no 7e

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE TROIS DEMANDES DE PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- Numéro 2020-394 pour le 40, rue Rousseau afin de remplacer 2 fenêtres à l'étage et une fenêtre au rez-de-chaussée pour lequel un avis a été demandé à l'architecte-conseil;



- Numéro 2020-447 pour le 32, rue Rousseau afin de construire un abri d'auto attenant à la résidence ainsi que pour confirmer le choix du revêtement extérieur de la résidence selon l'avis de l'architecte-conseil, soit en déclin de cèdre gris et plus foncé pour les encadrements et les planches cornières;
- Numéro 2020-463 pour le 33, rue Rousseau afin de remplacer le recouvrement de la toiture du garage détaché en acier émaillé noir;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du règlement relatif au PIIA, numéro 594-2007 en considérant que les propriétés font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes selon les recommandations de l'architecte-conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis 2020-447 et 2020-463.

Que pour le permis 2020-394, le modèle des fenêtres soit de type à guillotine comme recommandé par l'architecte-conseil.

Que le choix du revêtement extérieur pour la résidence du 32, rue Rousseau soit autorisé comme la recommandation de l'architecte-conseil.

Adopté à l'unanimité

18280-08-2020
point no 7f

CPTAQ – 597, RANG BOIS-JOLY

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution numéro 18092-12-2019, le 2 décembre 2019, en appui à la demande pour poursuivre l'exploitation d'une sablière déjà autorisée par la décision numéro 411224 de la CPTAQ sur le lot 3 382 890 du cadastre du Québec pour une superficie approximative de 2000 mètres carrés et pour un chemin d'accès situé sur les lots 3 584 607 et 3 382 890 du cadastre du Québec incluant la propriété située au 597, rang Bois-Joly dans la zone 14A;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution considérant que le tracé du chemin d'accès a changé;

ATTENDU QUE le chemin d'accès touche les lots 3 382 890, 3 584 607, 3 384 818, 3 384 718 et 3 584 596 pour une superficie totale incluant la superficie exploitée de 1.06 hectare;

ATTENDU QUE les terrains faisant l'objet de la demande se situent dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité



18281-08-2020
point no 7g

**DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE DE MÊME QUE LES NUISANCES ET
INSALUBRITÉ CONSTATÉES AU 26, RUE DUFRESNE**

ATTENDU QUE des plaintes ont été formulées auprès de la Municipalité concernant la situation de l'immeuble portant l'adresse civique 26, rue Dufresne, à Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE suite à ces plaintes, une inspection de l'immeuble a été effectuée;

ATTENDU QUE cette inspection a révélé que l'immeuble est dans un état de délabrement important;

ATTENDU QUE l'inspection du bâtiment a permis de constater des désordres majeurs qui peuvent mettre en danger la santé ou la sécurité des personnes;

ATTENDU QU'une d'évaluation effectuée en date du 6 juillet 2020 démontre que l'immeuble a perdu plus de la moitié de sa valeur par vétusté;

ATTENDU QUE des nuisances ont également été constatées à l'intérieur et à l'extérieur de l'immeuble;

ATTENDU les dispositions des articles 61, 57 et 58 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU les dispositions des articles 231 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU les dispositions pertinentes de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire reconnaît qu'il existe des nuisances sur l'immeuble portant l'adresse civique 26, rue Dufresne, à Saint-Apollinaire;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire mandate ses procureurs *Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l.* afin de mettre en demeure le propriétaire de l'immeuble situé au 26, rue Dufresne, afin de lui enjoindre de prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître les nuisances se trouvant sur sa propriété, et ce, dans un délai de 30 jours suivant la réception de cette mise en demeure;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire mandate ses procureurs *Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l.* afin de mettre en demeure le propriétaire de l'immeuble situé au 26, rue Dufresne, à Saint-Apollinaire afin de lui enjoindre, dans un délai de 30 jours suivant la réception de la mise en demeure, de déposer une demande de permis pour la démolition des bâtiments se trouvant sur sa propriété et de procéder à la démolition de ces bâtiments dans un délai de 30 jours à compter de l'émission du permis de démolition;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire mandate ses procureurs *Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l.*, en cas de défaut du propriétaire d'obtempérer à la mise en demeure dans le délai de 30 jours suivant la réception de celle-ci, afin d'entreprendre contre ce propriétaire toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour enjoindre à ce propriétaire de faire disparaître les nuisances se trouvant sur sa propriété et afin de prendre les mesures requises pour procéder ou faire procéder à la démolition des bâtiments se trouvant sur l'immeuble situé au 26, rue Dufresne, à Saint-Apollinaire, et pour autoriser la Municipalité qu'à défaut par ce propriétaire d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour supérieure, la Municipalité sera autorisée à entreprendre les mesures requises aux frais du propriétaire.

Adopté à l'unanimité.



18282-08-2020
point no 9a

VENTE DU CAMION-CITERNE

CONSIDÉRANT l'achat du nouveau camion autopompe-citerne;

CONSIDÉRANT QUE le camion-citerne 1996 n'est plus utilisé pour nos activités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Alain désire faire l'acquisition de ce véhicule;

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 938 du code municipal nous permet de conclure un contrat avec une autre Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à la Municipalité de Val-Alain le camion-citerne Freightliner 1996 pour la somme de 20 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

18283-08-2020
point no 10a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 887-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 769-2016 SUR LES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUTS

ATTENDU QUE le règlement numéro 54-1985 décrétant les branchements d'égouts a été adopté en 1985 et mis à jour en 2008 et 2016;

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité veut mettre en place des actions pour optimiser la gestion des eaux pluviales et s'adapter à l'évolution des changements climatiques;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 juillet 2020, par Julie Rousseau, conseillère no 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 887-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

18284-08-2020
point no 11a

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MCC

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a signé une convention avec le ministre de la Culture et des Communications (MCC) concernant une aide financière octroyée dans le cadre du programme « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »;

ATTENDU QUE dans ladite convention, il est stipulé que la Municipalité doit transmettre à la ministre une résolution confirmant son engagement à titre de client partenaire, à financer la totalité du projet, y compris la part correspondant à la subvention de la ministre spécifiée à l'article 3 de cette même convention;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'autoriser madame Julie Michaud à déposer une demande d'aide financière au MCC dans le cadre du programme « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à autofinancer la totalité du projet incluant la part du MCC d'un montant de 29 417 \$, pour un montant total du projet de 33 000 \$.

D'autoriser le maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Jonathan Moreau, conseiller no 3 et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer tous les documents afférents à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

18285-08-2020
point no 12a

**CESSION DU LOT 6 358 914 À LA COMMISSION SCOLAIRE DES
NAVIGATEURS POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DES SENTIERS**

ATTENDU QUE monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, a accordé le 3 juillet 2019 une subvention à la commission scolaire des Navigateurs pour la réalisation du projet d'agrandissement de l'école des Sentiers sise sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la commission scolaire des Navigateurs requiert une parcelle de terrain, propriété de la Municipalité de Saint-Apollinaire, afin de réaliser cet agrandissement et s'engage à payer les frais inhérents relatifs à une cession à titre gratuit, ledit terrain étant le lot 6 358 914 du cadastre du Québec d'une superficie totale de 1553.4 m²;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire cède à titre gratuit le lot 6 358 914 du cadastre du Québec d'une superficie totalisant 1553.4 m².

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Jonathan Moreau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte relatif à cette cession.

La présente résolution abroge la résolution numéro 18107-12-2019 adoptée le 2 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

18286-08-2020
point no 12b

SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité de Saint-Apollinaire une offre de services professionnels pour l'année 2021;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.



point no 12c

POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT 886-2020

Selon l'article 557 L.E.R.M., la directrice générale/secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter suite à l'adoption du règlement no 886-2020 décrétant un emprunt pour l'agrandissement de la caserne.

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie :

- *Que le nombre de personnes habiles sur le règlement no 886-2020 est de 5751;*
- *Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 586;*
- *Que le nombre de signatures apposées est de 0.*

Je déclare que le règlement no 886-2020 est réputé avoir été **APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER.**

18287-08-2020
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 10 août 2020 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

18288-08-2020
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 10 août 2020 à 20 h 04.

Adopté à l'unanimité.

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 14 SEPTEMBRE 2020